



DIRECTION GENERALE DES SERVICES
Nos réf. : PR/SM/MC

Herblay-sur-Seine, le 2 avril 2026

CONVOCATION

Dans le cadre du prochain conseil municipal en date du 15 avril 2026, les points suivants seront examinés :

- 104. Budget primitif 2026 – budget principal
- 105. Budget primitif 2026 – budget des activités culturelles

En vertu de l'article L1612-26 du Code général des collectivités territoriales, le projet de budget doit être communiqué aux conseillers municipaux, avec les rapports correspondants, douze jours au moins avant l'ouverture de la première réunion consacrée à l'examen dudit budget.

Je vous prie donc de bien vouloir prendre connaissances des documents et rapports correspondants à ces points.

Je vous précise que l'ordre du jour complet de cette prochaine séance du conseil municipal vous sera communiqué ultérieurement.

Philippe ROULEAU
Maire d'Herblay-sur-Seine
Vice-président du Conseil départemental du Val d'Oise

